



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

**Séance du 29 avril 2026**

\*\*\*\*\*

**Nombre de Membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 19
- Qui ont pris part à la délibération : 22

**Date de la convocation :** 23 avril 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **VINGT-NEUF** du mois d'**AVRIL**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

**Présents :** MM. **AGOSTINI-SALGE. CASANOVA S. COMTE I. FRANCESCONI M. GERIN J. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. MINARD E. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.**

**Absents ayant donné mandat de vote :** MM.

<b>MANDANT</b>	<b>Mandataire</b>
<b>ANDREI Pierrick</b>	<b>ROSSI Michel</b>
<b>GUAITELLA-PALMIERI Corinne</b>	<b>GUAITELLA-TUSOLI Céline</b>
<b>ROSSI Jean Philippe</b>	<b>PETRI-GUASCO Emmanuel</b>

**Absents excusés :** **LEONETTI Iris**

**Monsieur le Maire**, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **19** conseillers présents, **4** conseillers absents dont **3** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

**Monsieur MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **9 avril 2026** est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° de-290426-030

**Domaine : 4.2 Personnel contractuel**

**Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité à temps complet.**

**(12 mois maximum sur une même période de 18 mois consécutifs – article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23-1° ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

**Vu** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

**Vu** le décret n°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Accusé de réception en préfecture  
02B-212003537-20260429-de-290426-030-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026



---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

---

**Séance du 29 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Délibération n° de-290426-030 (suite)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

**Considérant** les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'un agent administratif au sein de la mairie d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint administratif territorial, conformément aux dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique pour une période d'un an maximum.

La proposition de monsieur le Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal ;**

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité ;

**DECIDE**

1. D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
2. De créer un emploi non permanent d'agent administratif au sein de la mairie relevant du grade d'adjoint administratif territorial d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période d'un an maximum ;
3. De fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1<sup>er</sup> échelon, échelle C1 du grade d'adjoint administratif territorial ;
4. D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.
5. De charger le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,**

Le Maire, Monsieur Michel **ROSSI**

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et notification ou publication du  
Le Maire,*



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : [www.pietrabugno.com](http://www.pietrabugno.com)

Accusé de réception en préfecture  
02B-212003537-20260429-de-290426-030-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026